

Formation RH16 : Engager une démarche de Qualité de vie au travail

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 6 août 2020

Présentation

La Qualité de Vie au Travail (QVT) est un enjeu de performance globale des établissements et des services. Cette question de la QVT est d'autant plus prégnante à un moment où les associations doivent faire face à des transformations impactant leur organisation. Il est donc important de cerner les contours de la QVT, qu'est-ce qu'elle recoupe ? quels sont les enjeux. Comment mettre en place une démarche dynamique de QVT ?

Cette formation vous familiarisera avec les composantes de la QVT et vous apportera des leviers d'actions pour agir efficacement et faire de la QVT un levier de performance sociale et économique.

Par ailleurs, dans le cadre des CPOM, les associations devront être en mesure de présenter une véritable stratégie en matière de QVT. Cette journée de formation vous permettra de vous outiller et de pouvoir structurer et conduire une démarche QVT au sein de votre association.

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les composantes de la Qualité de Vie au Travail (QVT)
- ✓ Comprendre les enjeux de la QVT
- ✓ Partager une vision et un langage commun
- ✓ Structurer une démarche QVT (les bases de la réflexion)

Public

- ✓ RRH, Direction, chef de projet QVT et dirigeant associatif élu/administrateur
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

Programme

Découvrir la Qualité de Vie au Travail

- Comprendre la notion de QVT
- Définir ce qu'est la QVT et se familiariser avec ses composantes
- S'approprier les enjeux humains, légaux et organisationnels d'une démarche QVT
- Préciser la réglementation et la vision de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Etablir les déterminants de la QVT

- S'approprier les principaux déterminants de la QVT (le contenu du travail, les relations au travail, la santé au travail, l'égalité et l'éthique...)
- Se projeter dans son organisation et faire le lien avec la politique RH et les démarches internes

Mettre en œuvre les principales étapes de la démarche QVT

- Participer, en sous-groupe, à des ateliers d'échanges, de réflexions afin de structurer votre démarche QVT
- Cadrer la démarche : comment construire la QVT en fonction de vos spécificités
- Faire l'état des lieux : la perception de vos salariés sur la QVT (méthodes et outils)

- ✓ Réaliser le plan d'actions et les expérimentations : l'inventaire des actions déjà réalisées, comment faire émerger de nouvelles actions
- ✓ Diffuser sur la mise en place d'une démarche QVT : communiquer et capitaliser sur les expérimentations

Approfondir en s'inspirant de projet QVT

- ✓ Connaître les dispositifs en place dans le secteur médico social : « clusters QVT », CPOM...

Les plus de la formation

- ✓ Ebauche de structure de sa démarche QVT
- ✓ Adaptabilité aux réalités du terrain et aux participants, une approche personnalisée au contexte, une mise en pratique in situ permanente, cas illustrant différentes situations connectées à la thématique
- ✓ Diaporama et support apprenant, vidéoprojecteur et paperboard

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Élaborer et faire vivre son DUERP pour prévenir de manière efficace les risques professionnels - RH10

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- ✓ 5 novembre 2024

Tarifs

En inter - Distanciel

Adhérents

337 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

450 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02